

24 octobre et 17 novembre 1599. Trois actes expédiés par le Sénat de Savoie; avec la lettre d'envoi datée du 21 janvier 1600. Signature autographe et grand cachet de Charles-Emmanuel; petit cachet du Sénat. — Papier.

24° Rachat par les Célestins de Lyon d'une maison vendue à Jean Legros, m^e maçon, moyennant 333 écus remis à Anne Dumont, femme du susdit. 18 décembre 1597. Expédition authentique sur parchemin, 2 feuillets in-fol. — Création d'une pension (plus tard rachetée) en faveur des provinciaux, en compensation de la somme de 2.000 livres prêtée par eux pour le rachat de deux maisons joignant l'église des Célestins de Lyon. 26 septembre 1573. Expédition originale, parchemin. 4 feuillets in-fol. — Transaction entre Antoine Parye et les Célestins touchant un mur de séparation. 31 mars 1600. Expédition originale, parchemin, 4 feuillets in-fol.

25° Sentence contre les consuls et échevins de Lyon touchant la réfection du pavé depuis la porte de l'église des Célestins jusques au port du Roi. 14 mai 1631. Original, cachet aux armes de l'intendant de Lyon, Amelot de Chaillou : *de... à trois cœurs sommés d'un soleil de...* 6 feuillets in-fol.

26° Confirmation des privilèges accordés aux Célestins par François I^{er}, pendant qu'il était maître de la Savoie et de la Bresse, 8 octobre 1536; par Henri IV, en décembre 1600 (sceau) et en mai 1610; par Louis XIII, en septembre 1626; par Louis XIV, en janvier 1659; par Louis XV, dauphin, en 1716. Enregistrement au Parlement de Dijon des lettres d'Henri IV et de Louis XIII confirmant lesdits privilèges et vérification des dits privilèges par les trésoriers de Bourgogne, 1601-1629. — 12 pièces originales, parchemin.

27° « Copie collationnée de la confirmation des privi-